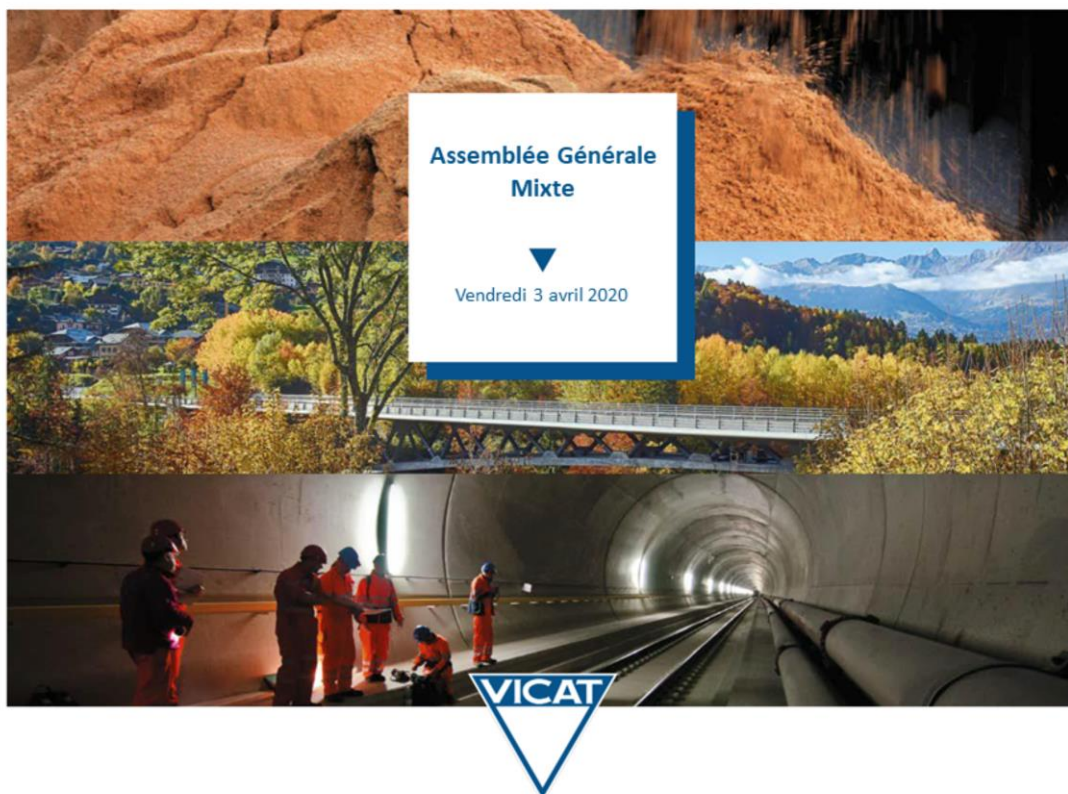




Mesdames et Messieurs, bonjour.

Bienvenue à l'Assemblée Générale Mixte 2020 du groupe Vicat.
Je suis Guy Sidos, Président Directeur général du Groupe Vicat.

Afin que celle-ci puisse se dérouler dans les meilleures conditions, veuillez noter qu'une présentation est disponible sur le site internet de la société www.vicat.fr.

L'Assemblée générale des actionnaires est un moment essentiel de la vie de notre Société. Dans le contexte actuel, marqué par la pandémie du COVID19, cette assemblée revêt un caractère très particulier. Nous avons pris la décision, à contre cœur, mais pour vous protéger, de tenir celle-ci sans la présence physique de nos actionnaires. Pour notre Société, qui a toujours été particulièrement attachée à ce moment privilégié d'échanges avec ses actionnaires, c'est la première fois que nous devons tenir cette réunion dans de telles conditions.

Avant d'entamer notre assemblée, je tenais tout d'abord à vous exprimer tout mon soutien dans cette période difficile.

C'est dans ce contexte que nos premières décisions ont été tournées vers la santé de nos collaboratrices et collaborateurs, de nos clients et nos fournisseurs.

Dans cet esprit, nous avons soutenu des établissements de santé de l'Isère et de la Moselle en leur offrant des masques de protection approvisionnés avant la crise.

Je saisis aussi cette opportunité pour remercier l'ensemble des collaborateurs du Groupe qui font preuve de professionnalisme et de courage en poursuivant leur travail, en particulier sur les sites de production, pour assurer la continuité de l'activité du Groupe.

Je vous propose maintenant de passer à la page 2 de cette présentation.

Ouverture de la séance



Je vous propose de désigner comme Scrutateurs :

- Monsieur Jacques MERCERON-VICAT,
 - Madame Sophie SIDOS,
- et comme Secrétaire, Monsieur Philippe CHIORRA.

D'après la feuille de présence,

l'Assemblée Générale Ordinaire réunit 36 698 280 actions, soit 81,73 % du capital, et **l'Assemblée Générale Extraordinaire** réunit 36 702 189 actions, soit 81,74 % du capital.

L'Assemblée Générale, devant réunir pour délibérer valablement, **à titre ordinaire**, au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote, c'est-à-dire plus de 8 849 005 actions, et **à titre extraordinaire**, au moins le quart des actions ayant le droit de vote, c'est-à-dire plus de 11 061 257 actions, **est régulièrement constituée**.

Je dépose sur le bureau et mets à votre disposition les documents attestant la régularité de la convocation et de la délibération de l'Assemblée Générale Mixte :

- 1) un exemplaire de la publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 février 2020 contenant le préavis de réunion, publié en conformité de l'article R. 225-73 du Code de commerce, valant avis de convocation ;
- 2) un exemplaire du Journal d'Annonces Légales "LA LOI" du 17 mars 2020 dans lequel a paru l'avis de convocation ;
- 3) la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires titulaires d'actions nominatives ;
- 4) la copie et l'avis de réception des lettres recommandées adressées aux Commissaires aux Comptes ;
- 5) les feuilles de présence de l'Assemblée Générale Mixte certifiées exactes par les membres du bureau avec les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les bulletins de vote par correspondance ;
- 6) le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2019 ;
- 7) les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ;
- 8) le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes dudit exercice et la gestion du Groupe. A ce rapport sont annexés le tableau des résultats financiers de la Société prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce et celui des renseignements concernant les filiales et les participations ;
- 9) le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- 10) le rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- 11) les rapports des Commissaires aux Comptes comprenant le rapport général sur les comptes annuels, le rapport sur les comptes consolidés et le rapport spécial prévu aux articles L. 225-40 alinéa 3 et L. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce ;
- 12) la liste des actionnaires ;
- 13) le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale ;
- 14) les statuts de la Société.

Je vous déclare en outre :

- que les documents et renseignements énumérés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social : Tour Manhattan - PARIS LA DEFENSE, à compter de la convocation de l'Assemblée et au moins pendant un délai de 15 jours qui a précédé la présente réunion ;
- que les Commissaires aux Comptes de la Société ont été convoqués à la présente Assemblée, conformément aux dispositions des articles L. 823-17 et R. 823-9 du Code de commerce.

Je déclare en conséquence la séance ouverte.

Agenda

1. Rapport au Conseil d'Administration
2. Résultats de l'exercice 2019
3. Obligations réglementaires
4. Rapport des Commissaires aux comptes
5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020
6. Questions
7. Vote des résolutions

Aujourd'hui, notre Assemblée générale s'organisera autour de 7 chapitres.

Je vous présenterai tout d'abord le rapport du Conseil d'administration pour vous commenter les points importants de l'année 2019, avec notamment un détail sur notre politique de lutte contre le changement climatique.

Je vous présenterai ensuite les résultats du Groupe en 2019.

Le troisième chapitre sera dédié aux obligations réglementaires.

Je reviendrai ensuite sur le communiqué de presse que le Groupe a publié le 27 mars pour alerter sur les conséquences de la pandémie que nous traversons sur les perspectives 2020 du Groupe.

Nous vous ferons état des rapports des commissaires aux comptes.

Avant de répondre aux questions écrites de nos actionnaires reçues dans le cadre de cette assemblée générale, puis nous passerons au vote des résolutions.

Je vous propose maintenant de passer au premier point, Rapport du conseil d'administration et d'aller directement en page 5.

1. Rapport au Conseil d'Administration

2. Résultats de l'exercice 2019
3. Obligations réglementaires
4. Rapport des Commissaires aux comptes
5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020
6. Questions
7. Vote des résolutions

Chiffres clés 2019

 Chiffre d'affaires : 2,7 milliards d'euros	 Capacité d'autofinancement : 425 millions d'euros Free cash flow : 159 millions d'euros
 EBITDA, 526 millions d'euros	 Structure financière solide gearing à 40,4% leverage à 2,3x (hors IFRS16)
 Résultat net part du Groupe stable 149 millions d'euros	 Dividende proposé à 1,50 € par action

Assemblée Générale Mixte - Paris – 3 avril 2020

- 5 -



Pour l'exercice 2019, Vicat enregistre un chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros, en progression en base publiée et stable à périmètre et change constant.

L'EBITDA atteint 526 millions d'euros, en hausse de +7% en base publiée et stable à périmètre et change constants. Retraité des éléments non récurrents, l'EBITDA affiche une progression de +7% en base publiée et de +2% à périmètre et taux de change constants, avec une marge d'EBITDA en légère amélioration.

En 2019, le cash-flow libre avant dividendes s'établit à 159 millions d'euros.

Notre priorité demeure de cueillir les fruits de nos investissements et de poursuivre notre politique de désendettement par une forte génération de cash-flows.

Ainsi, notre dette nette se situe à un peu moins de 1,3 milliard d'euros, du fait de notre acquisition récente, un chiffre qui tient compte d'un très fort désendettement au second semestre.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer aux actionnaires de voter en faveur du maintien du **dividende à 1,50 euro par action**.

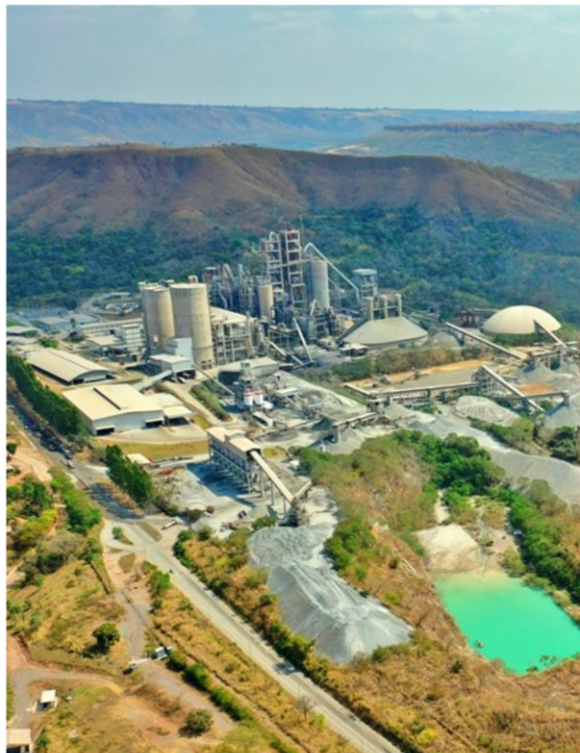
Vicat à travers le monde

Présent dans six zones géographiques,
Vicat poursuit son développement
dans les pays émergents, là où la demande
en matériaux de construction sera la plus
forte dans les années à venir.



Non implantés





Acquisition de Ciplan au Brésil (janvier 2019)

- Une opération de croissance externe sélective
- Acquisition d'une participation majoritaire (66 % du capital)
- Un outil industriel performant, une marque locale reconnue, de bonnes réserves en carrière et des positions solides sur un marché à fort potentiel

L'acquisition de Ciplan au Brésil est le fait marquant de l'exercice 2019.

Ciplan exploite une cimenterie d'une capacité de 3,2 millions de tonnes, des installations de production de granulats qui valorisent le gisement de calcaire de la cimenterie et un réseau de centrales à béton à Brasilia.

Avec cette acquisition, le Groupe poursuit sa stratégie de croissance externe sélective et de diversification géographique, en s'implantant sur un nouveau marché émergent bénéficiant d'un fort potentiel de croissance.

En 2019, nous avons d'ores et déjà commencé à tirer profit d'un marché brésilien porteur en nous appuyant sur un outil industriel performant, une marque bénéficiant d'une forte notoriété, de vastes réserves en carrière et enfin, des équipes de grande qualité.

L'intégration se passe conformément à nos attentes et nous sommes confiants dans notre capacité à appliquer notre stratégie de croissance rentable et durable sur ce marché.

Refinancement du Groupe

- *Schuldscheindarlehen* (placement privé de droit allemand) réalisé le 26 avril 2019
- Montant initial de 150 millions d'euros, porté à 290 millions d'euros
- Tranches d'emprunt à 5 ans, 7 ans et 10 ans
- Combinaison de taux fixes et de taux variables
- Maturité moyenne initiale de 6,24 années et taux moyen d'intérêt à 1,3%



Cette acquisition s'est accompagnée d'une opération de refinancement de la dette du Groupe, et avec l'objectif d'en réduire le coût moyen, d'en prolonger la maturité moyenne et de diversifier ses sources de financement.

Ce placement privé de droit allemand lancé pour un montant initial de 150 millions d'euros, a été porté à 290 millions d'euros et a été souscrit par une grande variété de banques et d'investisseurs institutionnels européens et asiatiques.

Plan Climat VICAT

résultats, objectifs et ambition



Utilisation accrue des combustibles de substitution

- 100% de combustibles de substitution en Europe en 2025 (vs 57% en France et > à 90% en Suisse aujourd'hui)
- 40% de combustibles de substitution au niveau du Groupe en 2030 (vs 26% aujourd'hui)

Réduction du taux de clinker

- 75% de clinker dans le ciment en 2030 vs 81% aujourd'hui

Assemblée Générale Mixte - Paris – 3 avril 2020

- 9 -



Notre plan Climat est assorti d'objectifs clairs et mesurables.

A fin 2019, nous avons déjà progressé avec une réduction de -15% de nos émissions nettes de CO₂ par rapport à 1990. Et ce sur le périmètre historique.

Notre engagement pour 2030 pour l'ensemble du Groupe est celui d'une réduction additionnelle de -13% de ces émissions pour atteindre 540kg de CO₂ net par tonne de ciment (Très sensiblement moins en France).

Cet engagement est sous-tendu par une utilisation accrue de combustibles de substitution, notre objectif est de parvenir à 100% de substitution en 2025 en Europe et 40% à l'échelle du Groupe en 2030.

Nous nous attelons également à la réduction du taux de clinker dans le Ciment, avec un objectif de 75% en 2030.

Enfin le Groupe Vicat affiche son ambition d'une neutralité carbone sur la chaîne de valeur pour 2050.

Cette ambition est sujette à la mise en place de procédés technologiques de rupture nous permettant de capturer et réutiliser des stocks de carbone.

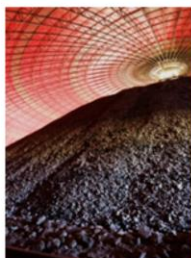
Plan Climat VICAT : leviers d'action

▣ Actions sur le process de production Ciment :



Energie

- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Production d'électricité décarbonée
- Augmentation de la substitution de l'énergie fossile



Clinker

- Le laitier et les cendres volantes ne sont pas des solutions durables
- Micronisation du calcaire
- Argiles activées
- Pouzolanes naturelles



Economie circulaire

- Filière amont (sourcing et process)
- Intégration territoriale accrue
- Offre de services aux maîtrises d'œuvre



Captage du CO₂

- Test de pilotes de technologies de rupture dès aujourd'hui et d'ici à 2030 pour passage en phase industrielle ensuite
 - Oxyfuel
 - Fastcarb
 - Cimentalgue
 - Valomé

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 10 -



Sur cette diapositive qui présente nos actions sur le Ciment, vous avez les 4 principaux leviers sur lesquels le Groupe se concentre en vue de la réduction de son empreinte carbone dans le cadre de ses processus de production

Nous agissons sur la consommation d'énergie en modernisant nos équipements, en éliminant les combustibles fossiles et en développant la production d'électricité décarbonée.

La réduction du taux de Clinker est un levier majeur et contrairement à d'autres nous nous concentrons sur des pistes qui peuvent devenir des solutions durables. Ainsi, nous travaillons sur la micronisation du calcaire, les argiles activées et développons l'utilisation des Pouzolannes naturelles.

Cette politique industrielle impose d'être un maillon d'une chaîne courte d'économie circulaire où la sécurisation de nos ressources est la garantie d'exécution de notre stratégie qui renforce notre intégration territoriale.

Et pour conclure, dans le cadre de notre ambition de neutralité carbone en 2050, nous nous allions à d'autres pour développer des technologies de captages et d'utilisations de CO₂. Ces avancées, qui sont déjà à l'état de pilotes sont particulièrement prometteuses. Pour mémoire Oxyfuel nous associe à 3 cimentiers européens pour développer des solutions permettant d'enrichir les gaz en CO₂ à moindre coût. Fastcarb est un programme français de l'IFSTTAR (le laboratoire de l'Ecole des Ponts) d'accélération de la captation de CO₂. Cement'Algues est en partenariat avec Total, Valomé concerne la production d'hydrogène.

Nous sommes persuadés, par delà l'impérieuse nécessité de préserver notre planète, que cette démarche procure un avantage compétitif clef pour Vicat.

Un avantage qui est dans l'intérêt de toutes ses parties-prenantes, que ce soit nos collaborateurs, nos clients mais aussi nos actionnaires.

1. Rapport au Conseil d'Administration
- 2. Résultats de l'exercice 2019**
3. Obligations réglementaires
4. Rapport des Commissaires aux comptes
5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020
6. Questions
7. Vote des résolutions

Compte de résultat simplifié

En millions d'euros	2019	2018*	Variation (publiée)	Variation (à périmètre et taux de change constants)
Chiffre d'affaires consolidé	2 740	2 583	+6,1%	-0,8%
EBITDA**	526	492	+6,9%	-0,2%
EBIT***	267	255	+4,5%	-1,5%
Résultat net consolidé	160	159	+0,8%	-7,1%
Résultat net consolidé part du Groupe	149	149	-0,0%	-6,5%
Capacité d'autofinancement	425	387	+9,7%	+0,8%

* Les comptes annuels 2018 sont présentés sur une base pro forma après prise en compte des effets liés à l'application de la norme IFRS 16.
 ** L'EBITDA se calcule en sommant l'excédent brut d'exploitation et les autres produits et charges ordinaires.
 *** L'EBIT se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements et provisions ordinaires.

- La progression de l'EBITDA s'établit à +2,1% (+6,8% en base publiée) à périmètre et changes constants et hors impacts des produits non-récurrents perçus aux États-Unis en 2018 et au Brésil en 2019
- Dividende proposé à 1,50€ par action

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 12 -



Vous avez sur cette diapositive le compte de résultat simplifié de l'exercice 2019.

Les comptes annuels 2018 sont présentés sur une base pro forma après prise en compte des effets liés à l'application de la norme IFRS, tels que publiés le 29 avril 2019 dans le communiqué de presse intitulé « Nouvelle répartition géographique et impacts IFRS 16 » disponible sur le site internet de la société www.vicat.fr

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Vicat en 2019 atteint 2 740 millions d'euros, en progression de +6,1% en base publiée par rapport à 2018, et quasi stable (-0,8%) à périmètre et taux de change constants. L'évolution du chiffre d'affaires consolidé résulte :

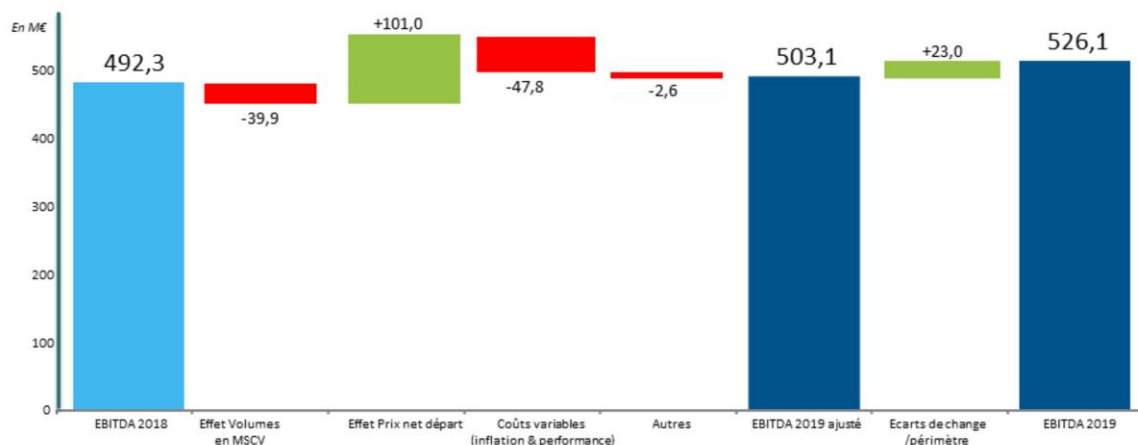
- d'un **effet périmètre** de +5,7%, soit un impact positif de +148 millions d'euros, essentiellement lié à l'acquisition de Ciplan au Brésil en janvier 2019;
- d'un **effet de change** favorable de +1,2%, soit un impact positif de +31 millions d'euros. Les appréciations par rapport à l'euro du dollar américain, du franc suisse, de la roupie indienne et, dans une moindre mesure, de la livre égyptienne, ont permis de neutraliser la très forte baisse de la livre turque et de la dépréciation du tenge kazakh;
- et enfin, d'une **légère baisse organique** de l'activité de -0,8%. Dans un contexte de hausse des prix de vente sur tous les marchés, à l'exception de l'Égypte, la progression enregistrée en France, aux États-Unis, au Kazakhstan, en Italie ayant permis de compenser presque intégralement le recul observé en Turquie, en Inde, en Afrique, et dans une moindre mesure en Suisse et en Égypte.

La progression de l'EBITDA du Groupe Vicat s'établit à +2% (+7% en base publiée), à périmètre et changes constants et hors impacts des produits non-récurrents perçus aux États-Unis en 2018 et au Brésil en 2019.

Et enfin, à noter également que la capacité d'autofinancement du Groupe s'est établie à 425 millions d'euros en 2019.

Variation de l'EBITDA 2019/2018 par facteurs

- **Impact périmètre positif**, essentiellement lié à l'acquisition de Ciplan au Brésil en janvier 2019
- **Hausse des prix de vente** sur tous les marchés, à l'exception de l'Egypte
- **Effet de change positif** malgré l'évolution en Turquie et au Kazakhstan
- **Stabilité des coûts de l'énergie** dans l'activité Ciment (malgré inflation en Turquie)



Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 13 -



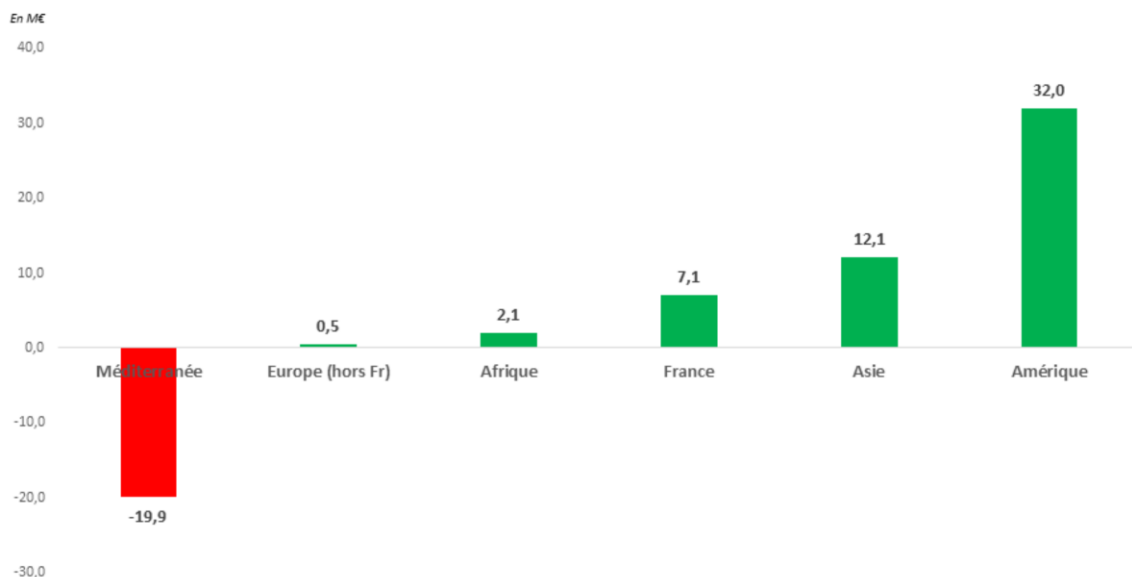
Sur cette diapositive vous avez l'analyse de l'évolution de l'EBITDA 2019 par rapport à celui de 2018.

Par delà l'impact de l'effet périmètre, essentiellement lié à l'acquisition de Ciplan au Brésil vous pouvez voir combien le Groupe a su tirer parti d'une croissance des prix sur tous ses marchés à l'exception de l'Egypte, une progression de notre « pricing power » qui compense largement les effets de la baisse des volumes.

Il est à noter que l'évolution inflationniste des coûts variables provient pour près de la moitié de la Turquie, compte-tenu de l'impact de la dévaluation de la livre turque sur les coûts.

Variation de l'EBITDA 2019/2018

par zones géographiques



Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 14 -



Vous avez là le détail de la variation d'EBITDA par zones géographiques qui met en évidence :

- La situation difficile de la zone Méditerranée.
- La progression de la rentabilité en France et en Asie, du fait de la bonne performance en Inde.
- Et enfin, de la contribution du Brésil mais surtout des Etats-Unis, hors éléments non récurrents.

Analyse par zones

France

En millions d'euros	2019	2018 retraité	Variation (publiée)	Variation (à périmètre et taux de change constants)
Chiffre d'affaires	987	950	+3,9%	+2,5%
EBITDA	182	175	+4,0%	+3,5%
EBIT	102	94	+8,5%	+8,4%



- ❑ Niveau d'activité satisfaisant dans les infrastructures, l'industriel et le commercial (hors résidentiel)
- ❑ Augmentation des coûts de l'électricité compensée par des hausses de prix
- ❑ Amélioration des performances économiques et stabilité de la marge d'EBITDA à 18,5%

- ❑ **Ciment**
 - Chiffre d'affaires opérationnel : +1,7%
 - EBITDA : -0,9%
- ❑ **Béton & Granulats**
 - Chiffre d'affaires opérationnel : +3,2%
 - EBITDA : +11,8%
- ❑ **Autres Produits & Services**
 - Chiffre d'affaires opérationnel : +3,6%
 - EBITDA stable

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 15 -



Passons désormais à l'analyse par marchés avec la France.

L'activité en France en 2019 est restée solide dans un contexte macro-économique et sectoriel favorable. Le niveau d'activité satisfaisant dans les infrastructures, l'industriel et le commercial, a permis de contrebalancer le repli du marché résidentiel.

Dans cet environnement, et compte tenu de l'inflation des coûts de l'électricité, le Groupe a su mettre en œuvre des hausses de prix dans l'ensemble de ses activités principales. Sur ces bases, la marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires consolidé est stable à 18,5%.

La progression de l'EBITDA résulte pour l'essentiel de l'amélioration enregistrée dans l'activité béton-granulats et soutenue par une solide hausse des prix.

Analyse par zones

Europe (hors France)

En millions d'euros	2019	2018 retraité	Variation (publiée)	Variation (à périmètre et taux de change constants)
Chiffre d'affaires	401	390	+2,7%	-0,8%
EBITDA	96	96	+0,5%	-2,8%
EBIT	58	61	-4,1%	-7,5%



- ❑ Poursuite de la stabilisation de l'environnement sectoriel
- ❑ Tendances contrastées selon les activités mais nette amélioration de l'activité au second semestre
- ❑ Chiffre d'affaires et EBITDA à -1,9%
 - Ciment : chiffre d'affaires +2,8% / EBITDA +5,0%
 - Béton et Granulats : chiffre d'affaires -1,6% / EBITDA -8,6%
 - Préfabrication : chiffre d'affaires -7,4% / EBITDA -11,1%



- ❑ Volumes en hausse et prix de vente soutenus par l'évolution du mix produits

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 16 -



L'activité en Europe (hors France) confirme la tendance observée depuis 18 mois caractérisée par une stabilisation progressive de l'environnement sectoriel, notamment en Suisse, avec des tendances néanmoins contrastées entre les différentes activités.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé en Suisse est en retrait essentiellement en raison de la baisse de l'activité Préfabrication. L'activité Ciment en revanche poursuit sa reprise. En Italie, l'activité du Groupe s'améliore de nouveau.

Dans ce contexte, l'EBITDA est stable et la marge d'EBITDA se contracte très légèrement à 24,1%.

Analyse par zones

Amériques (États-Unis et Brésil)

En millions d'euros	2019	2018 retraité	Variation (publiée)	Variation (à périmètre et taux de change constants)
Chiffre d'affaires	589	404	+45,7%	+6,4%
EBITDA	115	83	+38,3%	-1,8%
EBITDA hors éléments non récurrents	104	73	+42,5%	+12,7%
EBIT	57	46	+23,2%	-12,3%
EBIT hors éléments non récurrents	46	35	+30,3%	+17,4%



- ❑ Poursuite de l'amélioration de l'environnement mais conditions climatiques défavorables
- ❑ Chiffre d'affaires en progression de +6,4% et EBITDA +12,7% (hors élément non récurrent)
 - Ciment : CA opérationnel +4,5% / EBITDA +8,5% (hors élément non récurrent)
 - Béton : CA opérationnel +9,7% / EBITDA +37,0%



- ❑ La situation se stabilise après plusieurs exercices marqués par un environnement économique dégradé
- ❑ Chiffre d'affaires à 135 millions d'euros et EBITDA à 17,2 millions d'euros (hors élément non récurrent)
 - Ciment (hors élément non récurrent) : CA opérationnel : 103M€ / EBITDA : 12,2M€
 - Béton : CA opérationnel : 39 M€ / EBITDA : 5M€

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 17 -



La zone Amériques a été créée suite à l'acquisition de Ciplan au Brésil.

Ainsi la croissance du chiffre d'affaires en base publiée reflète un effet périmètre significatif, mais aussi une solide croissance de l'activité aux États-Unis sur l'ensemble de l'exercice malgré des conditions météorologiques défavorables. Au Brésil, dans un environnement macro-économique et sectoriel qui se stabilise, l'intégration de Ciplan se déroule conformément aux attentes du Groupe.

Aux États-Unis, l'environnement macro-économique et sectoriel reste favorablement orienté. Néanmoins, l'ensemble de l'année a été marqué par des conditions climatiques relativement défavorables en Californie et dans le Sud-Est. Dans une situation de marché qui reste propice aux augmentations de prix, le Groupe a enregistré une nette progression de son chiffre d'affaires consolidé de +6,4%.

L'EBITDA s'établit à 86 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice, en léger recul. Retraité de l'indemnité non-récurrente comptabilisée en 2018, l'EBITDA progresse de près de +13% à périmètre et change constants et la marge d'EBITDA s'améliore de 100 points de base à 19%.

Au Brésil, après plusieurs exercices marqués par un environnement macro-économique dégradé, la situation se stabilise progressivement. Le chiffre d'affaires consolidé généré depuis la finalisation de l'acquisition de Ciplan s'établit à 135 millions d'euros. L'EBITDA retraité de l'élément non-récurrent s'élève à 17,2 millions d'euros.

Les premières mesures prises pour améliorer les performances techniques commencent à porter leurs fruits

Analyse par zones

Asie (Inde et Kazakhstan)

En millions d'euros	2019	2018 retraité	Variation (publiée)	Variation (à périmètre et taux de change constants)
Chiffre d'affaires	375	399	-6,1%	-7,1%
EBITDA	89	77	+15,8%	+15,4%
EBIT	54	42	+28,4%	+28,5%



- ❑ CA consolidé de 309M€ : -10,2%
- ❑ EBITDA à 65M€ : +19,9%
- ❑ Augmentation des prix privilégiée à celle des volumes
- ❑ Environnement macro-économique et sectoriel moins favorable au second semestre



- ❑ CA consolidé : +9,4%
- ❑ EBITDA à 23M€ +5,2%
- ❑ Réorientation d'une partie de ses volumes vers les marchés à l'export, avec des conditions de prix favorables
 - Entrée de nouveaux acteurs sur le marché domestique au Q3

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 18 -



En Inde, l'environnement a été plus contrasté, avec un marché solide au premier semestre, mais nettement moins bien orienté en seconde partie d'année suite aux élections nationales et régionales intervenues au cours du deuxième trimestre. Dans ce contexte, le Groupe s'est focalisé sur l'augmentation de ses prix de vente et l'amélioration de sa marge d'EBITDA.

Les volumes commercialisés sont en baisse de -16%. Les prix de vente affichent une très nette progression sur l'ensemble de la période, avec néanmoins des prix stables sur le dernier trimestre. Ainsi, l'EBITDA s'établit à 65 millions d'euros, en hausse de +20%.

Le Kazakhstan affiche une progression de son chiffre d'affaires consolidé de +10% à périmètre et change constants.

L'usine a de nouveau fonctionné au-delà de sa capacité attendue. Les volumes sont en légère progression et les prix moyens de vente sont en nette hausse sur l'exercice, tant sur le marché domestique que sur les marchés à l'export.

Dans ce contexte, l'EBITDA progresse à 23 millions d'euros. La marge d'EBITDA recule légèrement.

Analyse par zones

Méditerranée (Egypte et Turquie)

En millions d'euros	2019	2018 retraité	Variation (publiée)	Variation (à périmètre et taux de change constants)
Chiffre d'affaires	171	204	-15,9%	-10,5%
EBITDA	-4	16	n.a	n.a
EBIT	-23	-3	n.a	n.a



- ❑ CA consolidé à 131 M€, (-11,4%)
 - Impact de la dévaluation intervenue en août 2018 sur l'environnement macro-économique et sectoriel
- ❑ EBITDA à 13 M€ contre 26 M€ en 2018
- ❑ Base de comparaison très défavorable au premier semestre, l'activité renoue avec la croissance au second semestre
 - Ciment : CA opérationnel -14,5% / EBITDA -35,4%
 - Béton & Granulats : CA opérationnel -3,9% / EBITDA à l'équilibre



- ❑ CA consolidé à 40 M€ (-6,4%)
- ❑ EBITDA à -17 M€ contre -11 M€ en 2018
- ❑ Environnement macro-économique difficile, contraintes logistiques importantes
- ❑ Environnement concurrentiel dégradé par la montée en puissance de la nouvelle usine opérée par l'armée égyptienne

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 19 -



La zone **Méditerranée** a été affectée par une situation macro-économique et sectorielle qui s'est sensiblement dégradée en Turquie compte tenu de la dévaluation de la livre turque intervenue en août 2018. En Égypte, l'environnement sécuritaire et concurrentiel est resté très difficile sur l'ensemble de la période.

En **Turquie**, le chiffre d'affaires s'établit à 131 millions d'euros, en baisse de -11%. Après un premier semestre particulièrement difficile, notamment en raison de la base de comparaison très défavorable, l'activité a renoué avec la croissance au cours du second semestre. Les hausses solides des prix de vente n'ont pas permis de compenser les effets de la baisse des volumes et de la forte inflation des coûts. L'EBITDA s'établit à 13 millions d'euros, en baisse de 50%.

En **Égypte**, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 40 millions d'euros, en baisse de -6%. Ce repli de l'activité s'inscrit dans un contexte marqué par un environnement macro-économique difficile, des contraintes logistiques importantes dans cette région et un environnement concurrentiel dégradé. Les volumes sont stables et les prix de vente reculent, impactés par la montée en puissance de la nouvelle usine opérée par l'armée égyptienne.

Ainsi, le Groupe enregistre un EBITDA négatif de -17 millions d'euros.

Analyse par zones

Afrique (Sénégال, Mali et Mauritanie)

En millions d'euros	2019	2018 retraité	Variation (publiée)	Variation (à périmètre et taux de change constants)
Chiffre d'affaires	217	235	-7,7%	-7,9%
EBITDA	47	45	+4,5%	+4,4%
EBIT	18	15	+23,5%	+23,3%



❑ Activité en contraction

- Ciment : CA opérationnel -2,6% / EBITDA +30,6%
- Granulats Sénégal : CA opérationnel -26,7% / EBITDA -24,8%

❑ Environnement macro-économique et sectoriel favorable

❑ Exercice perturbé par les élections présidentielles et législatives au Sénégal et par le blocage des prix du ciment

- Gel des grands travaux de l'Etat au second semestre impactant les granulats

❑ Difficultés opérationnelles dans l'activité Ciment et des mouvements sociaux externes au Groupe dans les transports au Sénégal, et notamment des granulats

❑ Mise en service d'un broyeur ciment au Mali près de Bamako d'une capacité de 800 000 tonnes par an

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 20 -



Sur la zone **Afrique**, l'environnement macro-économique et sectoriel est favorable.

L'exercice a néanmoins été perturbé par les élections présidentielles et législatives au Sénégal ainsi que par le blocage des prix du ciment. Par ailleurs, des difficultés opérationnelles dans l'activité Ciment et des mouvements sociaux externes au Groupe dans les transports au Sénégal, et notamment des granulats, sont venus affecter la performance en 2019.

Dans l'activité Ciment, le chiffre d'affaires consolidé de la zone Afrique recule de -3%. Cette évolution résulte de volumes Ciment en baisse compte tenu de contraintes de production. Les prix de vente sont en progression sur l'ensemble de la période suite à l'augmentation passée au mois d'août 2019 mais dont l'impact ne s'est fait ressentir qu'au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Compte tenu de cette progression et de la baisse enregistrée des coûts de l'énergie, l'EBITDA progresse de +31%.

Au Sénégal, **l'activité Granulats** est en baisse de -27% avec une contraction des volumes vendus dû notamment à un gel temporaire des marchés publics sur le deuxième semestre.

L'EBITDA recule de -24,8%.

Enfin, au cours du quatrième trimestre 2019 le Groupe a mis en service un nouveau broyeur ciment près de Bamako, au Mali d'une capacité de 800 000 tonnes par an.

Situation financière

Cash-Flow

Capacité d'autofinancement de 425 millions d'euros,
contre 338 millions d'euros au cours de l'exercice 2018

Investissements industriels à 291 millions d'euros
Hors IFRS 16: 241 millions d'euros contre 188 millions d'euros en 2018

- Mali: broyeur au Mali mis en service au quatrième trimestre 2019
- Etats-Unis : premier versement pour le nouveau four de Ragland

Investissements financiers à 379 millions d'euros
contre 52 millions d'euros en 2018

Cash-flow libre à 159 millions d'euros
contre 167 millions d'euros en 2018

La capacité d'autofinancement ressort à 425 millions d'euros, en hausse de +10% en base publiée et de +0,8% à périmètre et taux de change constants.

Les investissements industriels réalisés par le Groupe se sont élevés à 291 millions d'euros en 2019 en base IFRS 16. Hors IFRS 16, ils s'élèvent à 241 millions d'euros, en hausse par rapport à 2018.

Cette augmentation résulte pour l'essentiel de l'investissement dans le broyeur au Mali mis en service au quatrième trimestre 2019, d'un premier versement en fin d'année lié à l'investissement prévu aux Etats-Unis dans le nouveau four de Ragland (nous y reviendrons).

Les investissements financiers comptabilisés atteignent 379 millions d'euros principalement du fait de l'acquisition de Ciplan.

Enfin le **cash-flow libre** s'élève à 159 millions d'euros en 2019.

Situation financière

Éléments de Bilan

Dette financière nette à 1 290 millions d'euros
contre 931 millions d'euros au 31 décembre 2018

Capitaux propres consolidés à 2,6 milliards d'euros
contre 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2018

Hors IFRS16 :

- « **Gearing** » à **40,4%**
contre 27,8% à fin 2018
- « **Leverage** » à **2,3x**
contre 1,6x à fin 2018

En tenant compte de l'IFRS16 :

- « **Gearing** » à **49,7%**
- « **Leverage** » à **2,45x**

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 22 -



Au 31 décembre 2019, le Groupe présente une structure financière solide avec :

- un **endettement net** qui se situe à 1 290 millions d'euros, et 1 052 millions d'euros hors IFRS16, principalement en raison de l'acquisition de Ciplan en janvier 2019 et de l'intégration de sa dette et comme suite à un fort désendettement au second semestre : -175 millions d'euros.
- **Les capitaux propres** s'élèvent à 2,6 milliards d'euros, en progression de +115 millions d'euros.

Sur ces bases et hors IFRS16, le « gearing » s'élève à 40,4% et le ratio de « leverage » se monte à 2,3x au 31 décembre 2019.

A ce titre, je vous rappelle que :

- Les besoins de financement court terme sont aujourd'hui couverts par des lignes de crédit non tirées, sécurisées, disponibles et suffisantes pour faire face aux prochaines échéances de remboursements ;
- Les conditions et engagements (« covenants ») inscrits dans ses contrats de financement sont respectés. A ce stade, et compte tenu des éléments ci-dessus, le Groupe considère le risque de non-respect des « covenants » comme faible.

Résultats sociaux 2019 VICAT SA

	2019	2018
Chiffre d'affaires	433	425
Excédent Brut d'exploitation	90	94
Résultat d'exploitation	69	70
Résultat Net	105	125
Capacité d'Autofinancement	130	154

- ❑ Stabilité de la rentabilité opérationnelle
- ❑ Diminution des dividendes reçus, partiellement compensé par l'évolution de la provision pour actions propres
- ❑ Produit d'impôt non récurrent de 4 M€ en 2018

Assemblée Générale Mixte - Paris - 3 avril 2020

- 23 -



Vous trouverez sur cette diapositive les principaux éléments du compte de résultats social 2019 de Vicat SA.

1. Rapport au Conseil d'Administration
2. Résultats de l'exercice 2019
- 3. Obligations réglementaires**
4. Rapport des Commissaires aux comptes
5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020
6. Questions
7. Vote des résolutions

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise et Déclaration de Performance Extra-Financière

☐ Déclaration de performance extra-financière

- Présentation de la page 53 à 87 du Rapport Financier Annuel

☐ Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

- Présentation de la page 89 à 133 du Rapport Financier Annuel

Dans le cadre des obligations réglementaires du Groupe quant à la publication d'indicateurs extra financiers, et pour vous en épargner la lecture en séance, vous trouverez sur cette diapositive et sur chacun des thèmes, le renvoi vers le Document d'enregistrement Universel 2019, qui est, je vous le rappelle disponible sur notre site internet depuis le 4 mars 2020.

1. Rapport au Conseil d'Administration
2. Résultats de l'exercice 2019
3. Obligations réglementaires
- 4. Rapport des Commissaires aux comptes**
5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020
6. Questions
7. Vote des résolutions

Rapport des Commissaires aux comptes

Les Rapports des commissaires aux comptes sont disponibles dans le Document d'enregistrement Universel 2019, qui est, je vous le rappelle disponible sur notre site internet depuis le 4 mars 2020.

- ☐ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Page 207 à 212
- ☐ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Page 223 à 228
- ☐ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
Page 133

Le collège des commissaires aux comptes, afin de vous rendre compte de l'exécution des différentes missions qu'il a accomplies conformément à la loi et aux normes professionnelles, a établi, pour l'exercice 2019, plusieurs rapports. Ces rapports sont résumés ci-dessous :

Les deux **rapports de certification** des comptes sont reproduits dans le document d'enregistrement universel. En conclusion de ces rapports, les commissaires aux comptes certifient les comptes consolidés et les comptes annuels du groupe Vicat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Dans ces deux rapports, ils portent à votre connaissance les points considérés clés dans leur audit et les réponses apportées ; pour les comptes consolidés, ces points clés concernent les tests de dépréciations des actifs non financiers, les impôts différés actifs sur pertes reportables ; les litiges et provisions, et la première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location ; celle-ci fait également l'objet d'une observation au titre des changements de méthode comptable.

Ils ont par ailleurs vérifié les informations données dans le rapport de gestion, et ont attesté, dans leur rapport sur les comptes annuels, de l'existence des informations requises dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise établi par la société.

Dans le **rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**, figurant en pages 133 du document d'enregistrement universel, les commissaires aux comptes indiquent qu'ils n'ont pas été avisés de convention ou engagement nouveau conclu au cours de l'exercice à soumettre à votre approbation.

1. Rapport au Conseil d'Administration
2. Résultats de l'exercice 2019
3. Obligations réglementaires
4. Rapport des Commissaires aux comptes
- 5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020**
6. Questions
7. Vote des résolutions

Impact du COVID19 sur les perspectives 2020

- ❑ Les perspectives 2020 présentées le 14 février 2020, devront désormais être revues à l'aune de l'impact de la pandémie du COVID 19 sur les activités du Groupe
- ❑ A ce stade, le Groupe n'est pas en mesure de fournir des éléments d'appréciation précis sur l'évolution de ses marchés et de ses performances financières sur l'ensemble de l'exercice 2020
- ❑ Dans ce contexte inédit, des mesures d'adaptation sont en cours d'évaluation et de mise en place :
 - Adaptation des structures de coûts à l'activité
 - Rééchelonnement des investissements industriels
 - les capex de maintenance annuelle sont maintenus à leur niveau historique afin de maintenir les performances des outils de production et d'être prêt pour une reprise de l'activité
 - le projet de nouveau four dans l'usine de Ragland aux Etats-Unis est maintenu
- ❑ En ce qui concerne sa situation bilancielle, le Groupe rappelle que :
 - ses besoins de financement court terme sont aujourd'hui couverts par sa trésorerie ou par des lignes de crédit non tirées, sécurisées, disponibles et suffisantes
- ❑ Des éléments d'appréciation plus précis seront communiqués à l'occasion de la publication du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2020, le 5 mai prochain, si la situation liée à l'évolution de la pandémie le permet

Venons en maintenant à l'impact du COVID19 sur les perspectives 2020

Point d'actualité

- ❑ Partout, l'activité est menée dans le cadre strict de procédures adaptées à la situation sanitaire.
- ❑ La visibilité est particulièrement réduite compte tenu de l'évolution et du stade épidémique.
 - Très forte volatilité de l'activité en fonction des mesures gouvernementales prises et de leur respect.
 - La vague épidémique touche nos douze pays d'implantation avec une vigueur décalée dans le temps.
 - Les partages d'expérience entre pays permettent de mettre en œuvre les bons procédés et modes opératoires afin de répondre aux exigences de la situation dans chaque pays.
- ❑ A ce jour, seuls l'Italie et l'Inde sont à l'arrêt total suite aux décisions gouvernementales. L'ensemble de nos usines est donc à l'arrêt dans ces deux pays.
- ❑ Partout ailleurs, l'activité se poursuit à un niveau qui varie selon les contraintes locales imposées par les pouvoirs publics, toutes les cimenteries sont en opérations dans ces pays :
 - En France, après un ralentissement très sensible de l'activité au début du confinement, celle-ci repart lentement, avec la réouverture des négoce et celle, plus lente, des chantiers.
 - En Suisse, l'activité est proche de la normale, grâce au respect strict des mesures barrières sur tous les sites de construction.
 - En Afrique de l'Ouest et aux États-Unis, l'activité est là-aussi quasiment normale, mais la situation est susceptible d'évoluer rapidement.
 - Au Brésil, l'activité reste soutenue.
 - En Turquie et en Égypte, dans un environnement macro-économique déjà dégradé, l'épidémie n'a pas eu à ce stade d'impact visible.
 - Au Kazakhstan, l'activité a été particulièrement dynamique en ce début d'année. Les récentes décisions de confinement devraient se faire ressentir dans les prochains jours.

Assemblée Générale Mixte - Paris – 3 avril 2020

- 30 -



Voici sur cette diapositive un point d'actualité de notre activité dans nos différents pays d'implantation.

J'attire votre attention sur le fait que ce point d'actualité est un état des lieux au jour de cette Assemblée générale mixte. La situation est susceptible d'évoluer rapidement en fonction de l'évolution de la pandémie et ne serait être considérée comme constituant des éléments prévisionnels, même à très court terme compte tenue de la volatilité de l'environnement.

1. Rapport au Conseil d'Administration
2. Résultats de l'exercice 2019
3. Obligations réglementaires
4. Rapport des Commissaires aux comptes
5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020
6. **Questions**
7. Vote des résolutions

Le Ministre des Finances a annoncé que le financement des entreprises par l'état serait suspendu si elles versaient un dividende. Qu'en est-il pour Vicat ?

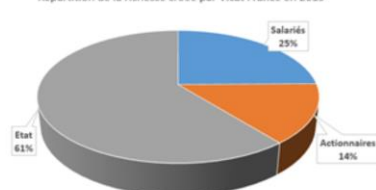
La position du gouvernement sur ce sujet n'a pas été confirmée.

Le Conseil d'Administration propose aux actionnaires de voter une distribution de 1,5€ par action. Cette proposition s'inscrit dans une perspective longue de stabilité du dividende à travers les cycles économiques, dividende à 1,5 euros par action depuis 2007, donnant de la visibilité aux actionnaires et à l'entreprise sans remettre en cause la capacité de celle-ci à investir dans son développement comme en atteste l'évolution du Groupe sur la période.

Le versement de dividendes par les entreprises est considéré par certains relais d'opinions comme une injustice à combattre. L'annonce de nouvelles aides d'Etat liées à la crise sanitaire que nous traversons a été, pour ces relais, l'occasion d'entretenir la confusion sur le thème « l'Etat finance les entreprises, ce n'est pas pour remplir les poches des actionnaires », jetant ainsi l'opprobre sur les actionnaires qui chercheraient à profiter de la générosité de l'Etat.

Cette idée est fautive pour Vicat. D'une façon simplifiée, les parties prenantes associées à la répartition de la richesse produite par l'activité entreprise sont quatre : les fournisseurs ; les salariés ; les actionnaires et l'Etat (pris au sens large de l'ensemble des collectivités et organismes d'Etat).

Répartition de la richesse créée par Vicat France en 2019



Hors fournisseurs, les sommes sont les suivantes au titre de l'exercice 2019 :

Vicat France a versé 184 millions d'Euros à ses **salariés** dont 93 M€ ont été employés au paiement des charges et impôts sur le revenu. Le « net-net », c'est-à-dire ce qu'il reste aux salariés de leurs salaires après tous impôts et taxes, hors TVA perçues sur leur consommation, est de **91M€**.

Le salaire de l'**actionnaire** (dividende) est de 66M€ sur lequel l'Etat perçoit des impôts (30% pour un particulier) estimés globalement à environ 13 M€. Les sommes nettes perçues par les actionnaires sont d'environ **53M€**.

Vicat a versé 60 M€ d'impôts directs et indirects à l'Etat. Ajouté aux charges diverses et impôts sur le revenu des salariés et actionnaires, le total perçu par l'Etat est de 166M€. En plus de cette somme, la TVA perçue par l'Etat par les activités créées par Vicat est d'environ 57M€, nette des crédits de TVA. Le total perçu par l'Etat est de 223M€.

Ces 223M€, représentent 75 000€ par salarié, payés pour le fonctionnement des services régaliens de l'Etat, la protection sociale et les retraites.

Le dividende est le juste « salaire de l'actionnaire », investisseur indispensable à la santé de l'activité économique. Cette rémunération est juste, méritée et mesurée.

Elle sera particulièrement utile à nos nombreux actionnaires salariés qui m'ont exprimé leur volonté de la voir versée suivant la recommandation du Conseil d'Administration.

1. Rapport au Conseil d'Administration
2. Résultats de l'exercice 2019
3. Obligations réglementaires
4. Rapport des Commissaires aux comptes
5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020
6. Questions
7. **Vote des résolutions**

1. Rapport au Conseil d'Administration
2. Résultats de l'exercice 2019
3. Obligations réglementaires
4. Rapport des Commissaires aux comptes
5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020
6. Questions
7. **Vote des résolutions : de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Approbation des comptes et affectation

❑ **Première résolution** (*Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2019*)

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2019 desquels il résulte un résultat bénéficiaire de 104 953 433 euros.

❑ **Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019*)

L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice 2019 desquels il résulte un résultat consolidé du Groupe de 159 870 000 euros, dont 148 821 000 euros part du groupe.

❑ **Troisième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et fixation du dividende*)

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

• Bénéfice de l'exercice augmenté du report à nouveau antérieur	345 868 115 euros
• A titre de dividende (soit 1, 50 euro brut par action)	67 350 000 euros
• Dotation aux autres réserves :	38 518 115 euros
• Report à nouveau :	240 000 000 euros

Ce dividende sera détaché de l'action le 20 avril 2020 et mis en paiement le 22 avril 2020.



La diapositive présente un résumé des résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

La version intégrale des résolutions est disponible dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires et mis en ligne sur le site internet de la société www.vicat.fr

Quitus, conventions réglementées

❑ **Quatrième résolution** (*Quitus donné au Conseil d'Administration*)

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2019.

❑ **Cinquième résolution** (*Approbation des conventions réglementées*)

L'Assemblée Générale, prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et de l'absence de nouvelles conventions au cours de l'exercice écoulé.

La diapositive présente un résumé des résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

La version intégrale des résolutions est disponible dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires et mis en ligne sur le site internet de la société www.vicat.fr

Programme de rachat d'actions

❑ **Sixième résolution** (*Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions*)

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, en vue :

- a) de les attribuer ou de les céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre de plans d'épargne salariale et d'opérations d'actionnariat des salariés;
- b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité;
- c) de conserver les actions et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- d) d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire;
- e) de permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

- Le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition).
- Le nombre total des actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du capital.
- Le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente autorisation à tout moment pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale.
- L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation.



La diapositive présente un résumé des résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

La version intégrale des résolutions est disponible dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires et mis en ligne sur le site internet de la société www.vicat.fr

Mandats & Mandataires sociaux

❑ **Septième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Le Mercier*)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Le Mercier pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2023.

❑ **Huitième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie Fegueux*)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sophie Fegueux pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2023.

❑ **Neuvième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux – vote « ex ante »*)

L'Assemblée Générale approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux présentée dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

❑ **Dixième résolution** (*Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce – vote « ex post »*)

L'Assemblée Générale approuve les informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La diapositive présente un résumé des résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

La version intégrale des résolutions est disponible dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires et mis en ligne sur le site internet de la société www.vicat.fr

Rémunération des mandataires sociaux

- ❑ **Onzième résolution** (*Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général*)

L'Assemblée Générale approuve les éléments composant la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général, à raison de son mandat ; en conséquence, prend acte que les éléments de rémunération variables et exceptionnels lui seront versés.

- ❑ **Douzième résolution** (*Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué*)

L'Assemblée Générale approuve les éléments composant la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, à raison de son mandat ; en conséquence, prend acte que les éléments de rémunération variables et exceptionnels lui seront versés.

- ❑ **Treizième résolution** (*Rémunération des administrateurs*)

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle de 434 000 euros, à compter du 1er janvier 2020, et ce, jusqu'à décision contraire. Elle prend acte que cette somme sera répartie entre les administrateurs dans les conditions décrites dans le rapport prévu audit article L. 225-37-2 du Code de commerce.

La diapositive présente un résumé des résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

La version intégrale des résolutions est disponible dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires et mis en ligne sur le site internet de la société www.vicat.fr

Mandats

❑ **Quatorzième résolution** (*Renouvellement du mandat de KPMG Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire*)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2026.

❑ **Quinzième résolution** (*Constatation du terme du mandat de la société Exponens Conseil et Expertise, commissaire aux comptes suppléant*)

L'Assemblée Générale prenant acte du terme du mandat de la société Exponens Conseil et Expertise, commissaire aux comptes suppléant, décide de ne pas procéder au renouvellement de son mandat et de ne pas procéder à son remplacement.

La diapositive présente un résumé des résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

La version intégrale des résolutions est disponible dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires et mis en ligne sur le site internet de la société www.vicat.fr

1. Rapport au Conseil d'Administration
2. Résultats de l'exercice 2019
3. Obligations réglementaires
4. Rapport des Commissaires aux comptes
5. Impact du COVID19 sur les perspectives 2020
6. Questions
7. **Vote des résolutions : de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Statuts

❑ **Seizième résolution** (*Mise en conformité des Statuts avec les dispositions légales en vigueur*)

L'Assemblée Générale décide de procéder à la mise en conformité des statuts de la Société avec les dispositions légales en vigueur et d'en modifier corrélativement les articles 7, 10, 15, 16, 17, 18, 20, et 25.

❑ **Dix-septième résolution** (*Modification de l'article 18 des statuts concernant la possibilité de procéder à des consultations écrites du Conseil d'Administration*)

L'Assemblée Générale décide de prévoir la possibilité pour les membres du Conseil d'Administration, de prendre les décisions relevant de ses attributions propres limitativement énumérées par la réglementation par voie de consultation écrite, et décide de modifier en conséquence l'article 18 des statuts.

❑ **Dix-huitième résolution** (*Modification de l'article 11 « Défaut de Libération des actions » des statuts*)

L'Assemblée Générale décide de modifier le taux d'intérêt susceptible d'être dû en cas de défaut de libération du capital social pour le fixer au taux légal majoré de 2 % et de procéder à la modification corrélatrice de l'article 11 des statuts.

La diapositive présente un résumé des résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

Un version des statuts de la société, mettant en évidence les modifications proposées est disponible sur le site internet de la société dans les documents de l'Assemblée Générale

La version intégrale des résolutions est disponible dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires et mis en ligne sur le site internet de la société www.vicat.fr

Statuts

❑ **Dix-neuvième résolution** (*Diverses modifications statutaires tendant à la simplification des statuts*)

L'Assemblée Générale décide de simplifier la rédaction des articles 14 « Émission » et 21 « Direction générale » des statuts et de remplacer les références aux dispositions du Code de commerce par des références générales à la loi.

❑ **Vingtième résolution** (*Suppression du premier dividende*)

L'Assemblée Générale décide de supprimer purement et simplement le droit au premier dividende calculé sur le montant libéré et non amorti des actions et de modifier corrélativement l'article 32 des statuts.

❑ **Vingt-et-unième résolution** (*Modification de l'article 26 « Droit de vote » des statuts*)

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 26 « Droit de vote » afin d'y reproduire les dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce relative au maintien du droit de vote double en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire et de préciser l'exercice de vote en cas de démembrement du droit de propriété d'une action.

La diapositive présente un résumé des résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

Un version des statuts de la société, mettant en évidence les modifications proposées est disponible sur le site internet de la société dans les documents de l'Assemblée Générale

La version intégrale des résolutions est disponible dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires et mis en ligne sur le site internet de la société www.vicat.fr

Pouvoirs

❑ **Vingt-deuxième résolution** (*Pouvoirs*)

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

La diapositive présente un résumé des résolutions soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

La version intégrale des résolutions est disponible dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires et mis en ligne sur le site internet de la société www.vicat.fr